



**Ensemble pour l'égalité entre les  
femmes et les hommes**

**Mémoire déposé au Secrétariat à la  
condition féminine concernant la mise à  
jour de la politique gouvernementale  
pour l'égalité entre les femmes et les  
hommes et l'élaboration d'un futur plan  
d'action gouvernemental**

**Par la Centrale des syndicats du Québec (CSQ)**

**Janvier 2016**



*La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) représente plus de 200 000 membres, dont 130 000 environ font partie du personnel de l'éducation.*

*La CSQ compte 11 fédérations qui regroupent quelque 240 syndicats affiliés en fonction des secteurs d'activité de leurs membres ; s'ajoute également l'AREQ (CSQ), l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec.*

*Les membres de la CSQ occupent plus de 350 titres d'emploi. Ils sont présents à tous les ordres d'enseignement (personnel enseignant, professionnel et de soutien), de même que dans les domaines de la garde éducative, de la santé et des services sociaux (personnel infirmier, professionnel et de soutien, éducatrices et éducateurs), du loisir, de la culture, du communautaire, des communications et du municipal.*

*De plus, la CSQ compte en ses rangs 75 % de femmes et 30 % de jeunes âgés de moins de 35 ans.*

## TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	1
Contexte politique et conjoncture.....	1
Les instruments de gouvernance.....	3
Les approches pour agir sur l'égalité.....	4
Orientation 1 : Pour la promotion de modèles et de comportements égalitaires.....	8
Orientation 2 : Vers l'égalité économique entre les femmes et les hommes.....	11
Orientation 3 : Vers une meilleure conciliation des responsabilités familiales et professionnelles ....	14
Orientation 4 : Pour des approches de santé adaptées aux spécificités des femmes.....	18
L'accessibilité aux soins et aux services.....	19
Orientation 5 : Pour le respect de l'intégrité des femmes et leur sécurité dans tous les milieux.....	21
Sexualisation de l'espace public.....	22
Pour des milieux de travail qui respectent l'intégrité des femmes.....	23
Orientation 6 : Vers une plus grande participation des femmes aux instances.....	26
Conclusion.....	27
Liste des recommandations.....	29

## Introduction

Nous sommes maintenant conviés à nous prononcer sur l'actualisation de la politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes intitulée *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*. Cette politique, associée à un plan d'action depuis 2007, porte à la fois sur les instruments de gouvernance à déployer ou à renforcer et sur six orientations gouvernementales. Notre mémoire sera présenté de la même façon que le *Bilan de l'action gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2007-2010* et répondra aux deux questions posées dans le cahier de consultation ayant pour titre *Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes* : « 1- Les grands enjeux identifiés dans le présent cahier de consultation correspondent-ils à vos principaux enjeux et à vos principales préoccupations ? 2- Quelles sont vos principales recommandations en termes de priorités d'action? »

Les réactions de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) s'appuient sur la réflexion menée par son comité de la condition des femmes, qui existe depuis 1973, et qui travaille étroitement avec le Réseau de la condition des femmes de la CSQ, réseau qui est composé des représentantes du dossier des femmes dans leur milieu. Nous nous appuyons aussi sur les travaux conjoints que nous menons avec l'Intersyndicale des femmes et le Comité consultatif Femmes en développement de la main-d'œuvre puisque nous sommes membres de ces deux organismes. Notre mémoire s'inspire aussi de la réflexion menée par le Conseil du statut de la femme (CSF) et la coalition de groupes et de regroupements nationaux et de tables régionales de groupes de femmes (Groupe des 13).

Dans l'ensemble, les grands enjeux identifiés par le Secrétariat à la condition féminine (SCF) correspondent à nos principaux enjeux pour construire, jour après jour, une société égalitaire, qui ressemble aux femmes que nous représentons. Bien que nous puissions constater beaucoup d'avancées en matière d'égalité entre les hommes et les femmes au cours des années, il y a aussi certains reculs. Nous sommes persuadés qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir et que le gouvernement doit exercer un leadership en matière d'égalité des femmes et des hommes, et devenir un modèle pour la société québécoise.

## Contexte politique et conjoncture

La première phrase de l'introduction du présent cahier de consultation spécifie que « l'égalité entre les femmes et les hommes s'avère l'un des fondements principaux de la société québécoise et un facteur de prospérité ». Cependant, nous pouvons nous interroger sur la place que le gouvernement accorde réellement à ces fondements. En effet, force est de constater que les choix politiques et économiques du gouvernement ne s'appuient pas sur des valeurs essentielles telles que l'égalité entre les femmes et les hommes, la solidarité et la justice

sociale, et une meilleure distribution de la richesse, qui privilégient la mise en place des programmes sociaux universels et accessibles, et des services publics présents dans toutes les régions du Québec.

Le projet de société est aujourd'hui fortement ébranlé par la mise en place de politiques économiques qui fragilisent les bases de la solidarité sociale. Les compressions et les réformes, au sein de l'appareil gouvernemental, ont des conséquences dramatiques, notamment pour les femmes. Au fil des mois, les chantres de la déréglementation et les apôtres des hausses de tarification ont monopolisé le devant de la scène publique pour critiquer l'État social et revendiquer un État minimal, et ce, au nom d'un nécessaire équilibre budgétaire.

Le parti pris gouvernemental pour la réduction accrue des dépenses de l'État, la privatisation de certains services publics et l'augmentation de la contribution des particuliers au financement des services publics, par l'introduction ou l'augmentation d'une série de tarifications, font en sorte que les femmes s'en sortent moins bien que leurs collègues masculins.

Le gouvernement a surtout investi dans les infrastructures, dont les retombées sur le milieu de travail profitent en grande partie aux hommes. Cependant, les compressions aux ministères et aux organismes, présentées comme un « effort du gouvernement », fragilisent surtout les services publics et parapublics et, par conséquent, pénalisent doublement les femmes, d'abord comme utilisatrices de ces services puis comme travailleuses, puisqu'une travailleuse sur trois y est employée, et forment la majorité du personnel de ces secteurs. Une analyse différenciée selon les sexes aurait probablement permis au gouvernement d'identifier la diversité et l'écart des conséquences sur les femmes et les hommes. On ne devrait pas faire l'économie d'une telle analyse.

Au-delà du discours économique, il convient de nous arrêter brièvement sur le discours antiféministe. Ce discours discrédite la notion de discrimination systémique, attaque directement les avancées des femmes, ridiculise les théories féministes, plaide que l'égalité est atteinte, que nous n'avons plus besoin de mesures correctrices spécifiques à l'intention des femmes, comme les programmes d'accès à l'égalité, et que les féministes vont trop loin, voire que les hommes en sont leurs victimes.

Ce discours est chargé de mépris et de sexisme. Les propos sont souvent violents et véhiculent des valeurs allant à l'opposé de l'égalité. Par le caractère populiste de leurs propos, les tenants de l'antiféminisme trouvent de nombreuses tribunes, comme les radios poubelles, et ils réussissent à influencer les débats publics.

Ce bref survol de la conjoncture vient nous rappeler que l'égalité des droits, si elle est inscrite dans les lois, reste fragile et difficile à appliquer et qu'en conséquence, la vigilance s'impose pour que ni le conservatisme social, ni le néolibéralisme, ni

l'antiféminisme ne viennent compromettre la marche pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

## **Les instruments de gouvernance**

Le *Bilan de l'action gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2007-2010* soulignait que le gouvernement avait préservé à la fois le SCF et le CSF. Cette décision s'imposait. Cependant, considérant le rôle d'analyse, d'expertise et d'information que joue le CSF, nous nous étonnions que les ressources humaines et financières essentielles au maintien de la mission de ces deux organismes aient été diminuées. Or, ces compressions, qui ont eu pour conséquence de restreindre les bureaux régionaux au nombre de quatre, se sont poursuivies sous le gouvernement Couillard et ont eu pour effet la fermeture complète de bureaux régionaux, ce qui affecte nécessairement la qualité des services des femmes des régions ainsi que l'accès à ceux-ci et la prise en compte des disparités régionales. S'engager à maintenir les structures, c'est aussi s'engager à maintenir la mission et le mandat des organismes et, conséquemment, un financement adéquat.

La précarité des ressources humaines et financières que vivent le CSF et le SCF a pour conséquences de diminuer leurs actions, et la portée de celles-ci, pour l'atteinte d'une société vivant des rapports sociaux égalitaires. Les groupes autonomes du mouvement des femmes souffrent également de sous-financement, ce qui les empêche de jouer leur rôle dans la réalisation des mesures proposées auxquelles ils sont associés comme partenaires. Dans le cadre de l'actualisation du plan d'action gouvernemental pour l'égalité, le gouvernement devrait revoir à la hausse le financement du Conseil du statut de la femme et des groupes spécialisés dans la défense des droits des femmes.

Il nous semble également que la reconnaissance de l'importance de la lutte contre la discrimination systémique et de tous les enjeux reliés à la promotion et à la défense de l'égalité pour les femmes nécessiterait un ministère spécifique à la condition féminine, uniquement consacré à l'égalité effective entre les femmes et les hommes.

Après la lecture du *Bilan de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015* et du *Bilan de la mise en œuvre du Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015*, nous déplorons que le gouvernement ait aboli la Commission de l'équité salariale (CES) et que ses activités soient transférées, le 1<sup>er</sup> janvier 2016, à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

Aujourd'hui, nous constatons que les travaux autour de l'équité salariale et de la relativité salariale ne sont pas encore terminés. L'objectif de créer des milieux de travail exempts de discrimination systémique en matière de rémunération n'est pas complètement atteint, et la nécessité de faire progresser le droit à l'équité salariale au Québec ne fait pas encore partie de la culture de la gestion de toute entreprise. En conséquence, la ministre responsable de la Condition féminine doit veiller à ce que le gouvernement assume complètement ses engagements et envoie un message très clair aux acteurs du marché, soit celui que l'équité salariale est un dossier prioritaire qui mérite un soutien continu de la part du gouvernement.

## **Les approches pour agir sur l'égalité**

Le projet d'une société plus égalitaire selon le sexe doit reposer sur tous les acteurs de la société et pas seulement sur les femmes. Le gouvernement doit s'investir dans la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes et agir comme leader dans la démarche pour contrer le mythe de l'égalité déjà atteinte en démontrant que la discrimination systémique est une réalité et qu'il n'adhère aucunement aux stéréotypes sexuels.

D'une part, le gouvernement doit d'abord mettre l'importance sur l'approche spécifique et doit cibler « spécifiquement » les femmes et non « particulièrement ». De plus, les actions ne doivent pas seulement prévenir ou corriger les inégalités, mais les débusquer, les nommer, en démontrer la source, les causes, les conséquences, bref s'attaquer à leur caractère systémique. Nous croyons que des actions contraignantes sont nécessaires, sinon nous en serons au même point dans vingt ans, puisque la bonne volonté n'a pas obtenu, jusqu'à aujourd'hui, des résultats satisfaisants.

D'autre part, nous croyons que le gouvernement doit utiliser l'approche transversale, puisque nous adhérons à la définition donnée par le Conseil du statut de la femme dans son avis intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes* : « Il s'agit de s'assurer que les lois, les politiques, les programmes et les services publics dans leur ensemble aillent dans le sens de l'égalité entre les femmes et les hommes ou n'y contreviennent pas. ». En principe, au Québec, c'est l'analyse différenciée selon les sexes qui devrait permettre d'atteindre ce résultat.

Selon la CSQ, lorsque nous analysons l'action gouvernementale des dernières années, nous en arrivons à la conclusion que cette approche n'a pas été utilisée correctement. En effet, les coupes exercées ou les modifications des ententes ou des structures dans les services publics et parapublics, notamment dans le milieu de l'éducation, des services de garde et de la santé, impliquent une hausse des coûts, de nouveaux tarifs ou un recours à des services privés. Les organisations féministes et de défense de droits ont aussi été victimes des coupes du

gouvernement. Fragilisées, elles ont dû prendre des mesures pour assurer un service minimal à la population qui nécessite leurs services.

Si le gouvernement avait appliqué l'analyse différenciée selon les sexes, il se serait vite rendu compte que ses décisions touchaient plus spécifiquement les femmes, notamment celles en situation de pauvreté, chefs de famille monoparentale, les femmes marginalisées, les femmes à la croisée des oppressions, etc.

La reconnaissance du fait que les décisions et les actions de l'État ont des conséquences spécifiques, qui peuvent engendrer des inégalités pour certaines parties de la population, et une réelle volonté des décideurs politiques de l'État à s'attaquer aux inégalités sont les conditions essentielles à l'implantation réussie de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS).

Le Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes est aussi un moyen et un outil de conscientisation face aux inégalités de genre qui structurent la société québécoise. Dans le *Bilan de la mise en œuvre du Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015*, nous constatons que plusieurs projets se sont limités à produire des données statistiques ventilées selon les sexes. L'ADS ne peut pas se limiter à un alignement de chiffres !

Vous nous avez fait part, lors de la rencontre dans le cadre des consultations sur l'égalité entre les femmes et les hommes, du fait que l'application de l'ADS était perçue par plusieurs comme un alourdissement complexe du processus d'évaluation de la mise en œuvre des politiques, des programmes et des services publics. Cette perception est sans doute à l'origine des colonnes de données statistiques ventilées qui apparaissent comme la finalité de l'analyse différenciée. Nous croyons pourtant que, tout comme le gouvernement prend maintenant en compte les conséquences de ses actions législatives et réglementaires sur les entreprises<sup>1</sup>, il pourrait en faire autant pour assurer l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous croyons aussi que des personnes dont l'expertise est reconnue en analyse des rapports sociaux de sexe pourraient donner des formations et accompagner les décideurs et acteurs de l'appareil étatique afin de permettre une plus grande compréhension de l'analyse différenciée selon les sexes, qui n'alourdit pas nécessairement le processus de réflexion et d'évaluation.

En fait, l'approche transversale, si elle était appliquée correctement dans une perspective d'égalité, aurait comme conséquence une révision complète des programmes et des services.

---

<sup>1</sup> QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DES EXPORTATIONS (2015). *Simplifier la vie des entreprises et mieux réglementer : Rapport sur la mise en œuvre des mesures gouvernementales d'allègement réglementaire et administratif*, [En ligne] (juin), 43 p. [[www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/publications/administratives/allegement/rapport\\_mise\\_en\\_oeuvre\\_allegement\\_2015.pdf](http://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/publications/administratives/allegement/rapport_mise_en_oeuvre_allegement_2015.pdf)] (Consulté le 16 décembre 2015).



En ce qui concerne l'approche sociétale, elle doit s'appuyer sur une formation sur les rapports sociaux égalitaires, la discrimination systémique et la reconnaissance des stéréotypes sexuels et leurs répercussions sur les rapports de pouvoir exercés entre deux personnes. Nous y reviendrons lorsque nous traiterons l'orientation 1.

Comme nous l'avons déjà mentionné dans le mémoire présenté en 2011, pour enrayer la discrimination systémique, le gouvernement ne doit absolument pas tomber dans le piège de la symétrisation des conditions de vie des femmes et des hommes. La CSQ appuie l'implication des hommes dans la marche vers l'égalité entre les sexes. Cependant, les problèmes que vivent certains hommes ne découlent pas de la discrimination systémique ni des conséquences des avancées et des gains obtenus par les femmes. Le gouvernement doit soutenir des actions, des programmes ou des services qui s'adressent aux hommes lorsque nécessaire. Ce qui préoccupe la CSQ, toutefois, c'est qu'au nom de la symétrie des actions et dans le contexte des difficultés budgétaires du gouvernement, ces initiatives servent de prétexte à des exercices de rationalisation qui ont pour effet de réduire les budgets alloués aux actions ciblant particulièrement les femmes. Cela irait à l'encontre de la mission du ministère qui est de « promouvoir les droits des femmes et l'égalité effective entre les femmes et les hommes » (L.R.Q., chapitre M-17.2).

Finalement, en ce qui concerne l'implication et le rôle des hommes dans l'atteinte de l'égalité, nous citerons les propos tenus par Francis Dupuis-Déri, docteur en science politique et professeur à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Ils reflètent exactement la position adoptée par le Comité des femmes de la CSQ :

Le concept de *disempowerment* au masculin a émergé lors d'une discussion entre hommes à l'occasion d'un atelier donné par le collectif Les sorcières, au Salon du livre anarchiste de Montréal, auquel je participais en 2007. C'est le pendant de l'autonomisation des femmes, un processus individuel et collectif qui permet d'obtenir plus d'autonomie, de pouvoir d'agir, de confiance. Dans cette suite logique, les hommes acceptent d'être des auxiliaires et s'assurent que ce sont les femmes qui exercent le leadership dans les processus militants, les organisations et les institutions féministes. On peut offrir de l'aide invisible dans l'organisation d'un événement, [...] au lieu de s'emparer du micro durant un colloque...

Cela peut s'étendre à d'autres mouvements sociaux. Dans le milieu universitaire, on peut encourager des collègues femmes à être porte-parole dans les syndicats et dans les organisations étudiantes.

Enfin, les hommes ont un devoir de réflexion autocritique par rapport à leurs privilèges au Québec, et à l'intérieur du mouvement féministe. Il faut être précautionneux. De la même façon qu'on doit l'être avec les revendications des autochtones en Amérique du Nord : quel rôle les populations alliées de

descendance européenne peuvent-elles jouer dans cette lutte ? C'est le même genre de question qu'il faut se poser avec le féminisme.

[...] Dans les directions d'universités, les églises, la police, l'armée, les équipes sportives et à l'Assemblée nationale, les hommes sont toujours majoritaires. Ils ont plus d'argent. La violence conjugale et les agressions sexuelles sont des problèmes qui existent encore au Québec et ailleurs. C'est pour ça que je dis que non seulement le féminisme n'est pas allé trop loin, mais il n'est pas *encore* allé assez loin<sup>2</sup> !

### **Recommandation 1**

Afin de préserver la mission et l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes, que le gouvernement s'engage à rétablir l'ensemble des structures de gouvernance en matière d'égalité, soit une ministre responsable de la condition féminine, un conseil du statut de la femme et ses représentantes régionales ainsi qu'un secrétariat à la condition féminine.

### **Recommandation 2**

Que le gouvernement s'engage à préserver le mandat du Conseil du statut de la femme, qu'il lui assure des ressources financières et humaines adéquates, qu'il hausse son financement et s'assure qu'il y a une représentation du Conseil du statut de la femme par région administrative.

### **Recommandation 3**

Que le gouvernement apporte un appui financier adéquat aux groupes de défense des droits des femmes.

---

<sup>2</sup> SCHOENBORN, Mélina (2015). « Francis Dupuis-Déri, compagnon de route des féministes ? », *La Gazette des femmes*, [En ligne] (14 octobre). [[www.gazettedesfemmes.ca/12575/francis-dupuis-deri-compagnon-de-route-des-feministes/](http://www.gazettedesfemmes.ca/12575/francis-dupuis-deri-compagnon-de-route-des-feministes/)] (Consulté le 19 octobre 2015).

**Recommandation 4**

Que le gouvernement utilise, de façon prioritaire, l'approche spécifique pour agir sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

**Recommandation 5**

Que, dans le but d'éliminer la discrimination systémique que vivent les femmes et les inégalités qu'elle engendre, l'analyse différenciée selon les sexes soit appliquée systématiquement aux grandes réformes, aux programmes et aux projets de loi, et que des ressources adéquates lui soient spécifiquement dédiées.

**Orientation 1 : Pour la promotion de modèles et de comportements égalitaires**

Il y a vingt ans, la CSQ adoptait la Déclaration de principes sur l'éducation. La nécessité d'apprendre aux élèves à vivre ensemble dans le respect de la diversité, et ce, sans exclusion ou marginalisation, était déjà identifiée. Cette finalité de l'éducation demeure la base de la promotion de modèles et de comportements égalitaires.

Pour ce faire, il est indispensable de bien comprendre la façon dont se construisent les rapports sociaux pour pouvoir ensuite identifier ceux sur lesquels sont fondées les inégalités et les discriminations qui en découlent et déconstruire les stéréotypes présents dans la société, notamment dans le système patriarcal où l'un domine l'autre.

Les rapports sociaux ne sont pas innés, ils sont plutôt le produit de l'interaction de l'individu avec les autres actrices et acteurs de la société. Ils s'inscrivent à travers des valeurs, des codes, des normes, des institutions et autres, souvent perçus comme naturels, puisqu'ils sont véhiculés quotidiennement par la famille, la culture, la publicité, l'art, les médias, etc. Il est alors plus difficile de prendre conscience des inégalités alimentées par la vision stéréotypée que nous avons des femmes et des hommes. Cette vision influence nos comportements, nos choix professionnels, nos rapports amoureux, notre capacité d'atteindre des fonctions de responsabilités ou des postes de pouvoir et ghettoïse les femmes, comme les hommes, dans les rapports à l'autre, à la maternité, à l'école, à la profession et au pouvoir.

Les rapports sociaux se vivent sous différentes formes : condition économique, sexe, race, orientation sexuelle, âge, etc. La capacité d'identifier ceux qui sont

inégalitaires et basés sur les rapports de pouvoir est essentielle pour déconstruire les stéréotypes et mettre fin aux inégalités. Y adhérer ou ne pas les remettre en cause contribue à ce que les inégalités se poursuivent.

Il est évident que le gouvernement doit agir sur la promotion de modèles et de comportements égalitaires. Pour changer en profondeur notre société, il faut reconnaître la persistance des rapports sociaux de sexe et de la discrimination systémique, et se donner les moyens d'agir en matière de ressources humaines et financières, de formation et de sensibilisation.

En éducation, il est impératif de mettre sur pied une formation sur les rapports sociaux égalitaires pour le personnel scolaire et une autre pour les élèves, jumelée à l'éducation à la sexualité dans une perspective de rapports égalitaires non sexistes et non hétérosexistes, et une approche inclusive et respectueuse de la diversité des corps et des genres. C'est sans stéréotypes et sans rapports de pouvoir qu'il est possible de faire un réel choix amoureux exempt de violence. Ces formations devraient développer suffisamment l'estime de soi afin de permettre à l'élève de ne pas tomber dans les pièges de l'image corporelle idéale hypersexualisée et stéréotypée véhiculée dans la société. Ces formations devraient faire partie du programme de formation dans tous les milieux scolaires du Québec puisqu'elles rejoignent des recommandations faites par Femmes autochtones du Québec inc. dans le cadre de la mise en œuvre des travaux portant sur le troisième plan d'action gouvernemental en matière d'agression sexuelle<sup>3</sup>.

Il faut aussi inclure des modèles féminins dans les programmes ainsi que l'histoire de la lutte des femmes, l'évolution des droits des femmes et l'apport du mouvement féministe dans le cursus scolaire. C'est une partie importante de notre histoire ! C'est en sachant d'où nous venons que nous pouvons apprécier où nous sommes et que nous trouvons le courage de poursuivre la lutte dans le respect des efforts déployés et du travail accompli.

Le gouvernement doit assumer un leadership en matière d'égalité et être un exemple pour la société. Pour ce faire, il serait souhaitable qu'il nomme les inégalités, qu'il intervienne lors de propos publics sexistes diffusés dans les médias et qu'il démontre les répercussions de ces gestes dans une campagne de sensibilisation visant le grand public.

---

<sup>3</sup> FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC. (2014). *Recommandations de mesures dans le cadre de la mise en œuvre des travaux portant sur le troisième Plan d'action gouvernemental en matière d'agression sexuelle*, Kahnawake, 13 p.

**Recommandation 6**

Que le gouvernement offre, dans le cadre de la formation des maîtres, des cours sur les rapports sociaux de sexe dans une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes, et sur l'influence des stéréotypes dans les rapports humains.

**Recommandation 7**

Que le gouvernement développe des outils et des formations à l'intention du personnel des milieux scolaire, collégial et universitaire, afin que celui-ci acquière des compétences sur les moyens de détection et d'intervention quant aux comportements sexistes et inégalitaires.

**Recommandation 8**

Que le gouvernement associe les représentantes et les représentants du personnel de l'éducation à toute mise en place en milieu scolaire d'un programme d'éducation à la sexualité, incluant une formation sur les rapports sociaux égalitaires dans une perspective positive, inclusive et émancipatrice, en consultation avec les personnes intervenantes du milieu, notamment dans les milieux autochtones.

**Recommandation 9**

Que le gouvernement s'assure que le contenu du curriculum scolaire est exempt de stéréotypes.

**Recommandation 10**

Que soient intégrés, dans les contenus des programmes scolaires, des modèles féminins, des éléments de l'évolution des droits des femmes et de l'apport du mouvement féministe.

### Recommandation 11

Que le gouvernement mène une campagne promotionnelle visant le grand public afin de le sensibiliser aux rapports sociaux de sexe, aux stéréotypes et aux répercussions qu'ils ont sur les rapports entre les femmes et les hommes, entre les filles et les garçons.

## Orientation 2 : Vers l'égalité économique entre les femmes et les hommes

Bien que des lois et la mise en œuvre de politiques, de stratégies, de plans d'action et de programmes aient permis des avancées, force est de constater que nous sommes bien loin de l'égalité dans les faits. Il est clair que les droits et les gains obtenus ne suffisent pas à enrayer l'inégalité économique.

- Même au Québec, malgré le fait que les filles sont majoritaires à terminer leurs études secondaires, collégiales et au baccalauréat, les femmes, en 2013, ne gagnent que 75,3 % du salaire des hommes. Leur situation ne s'améliore pas puisqu'en 2000 elles gagnaient 79 % du salaire des hommes<sup>4</sup>.
- De plus, le pourcentage des travailleuses rémunérées au salaire minimum s'est accru, passant de 57,4 % à 60,9 % de 2012 à 2013. On peut donc parler d'un recul pour les femmes, car, même en travaillant 40 heures par semaine au salaire minimum, elles vivent sous le seuil du faible revenu<sup>5</sup>.
- Aussi, 41,2 % des femmes qui n'ont pas terminé leurs études secondaires touchent un revenu d'emploi inférieur à 20 000 dollars, bien qu'elles travaillent à temps plein toute l'année. C'est le cas de 24,9 % des hommes dans la même situation<sup>6</sup>.

Nous devons reconnaître que les stéréotypes reliés au rôle des femmes dans la société orientent leurs choix en matière de formation professionnelle, de formation technique ou dans les disciplines universitaires et, par conséquent, leur vie

<sup>4</sup> CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2015). *Portrait des Québécoises en 8 temps*, [En ligne], Québec, Conseil du statut de la femme, 40 p. [[www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/portrait\\_8temps\\_2015.pdf](http://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/portrait_8temps_2015.pdf)].

<sup>5</sup> CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2015). *Portrait des Québécoises en 8 temps*, [En ligne], Québec, Conseil du statut de la femme, 40 p. [[www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/portrait\\_8temps\\_2015.pdf](http://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/portrait_8temps_2015.pdf)].

<sup>6</sup> CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2015). *Portrait des Québécoises en 8 temps*, [En ligne], Québec, Conseil du statut de la femme, 40 p. [[www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/portrait\\_8temps\\_2015.pdf](http://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/portrait_8temps_2015.pdf)].

professionnelle. Comme la majorité des filles choisissent des emplois féminins, encore moins bien rémunérés que les emplois masculins, les différences persistent.

Continuer à informer les femmes, notamment les jeunes filles, de la diversité de choix de carrière s'avère toujours pertinent et, pour ce faire, le personnel scolaire, particulièrement celui en orientation, doit être sensibilisé aux conséquences des stéréotypes afin que la diversité des emplois soit proposée et présentée de façon non stéréotypée, aux filles comme aux garçons. Aussi, des projets tels que les concours *Chapeau les filles !* et *Excelle science*, ont été, et sont encore, de bons moyens pour illustrer les réelles possibilités de carrière. Cependant, la décision de ne reconduire que la version nationale de ces concours a fait en sorte de diminuer l'importance du rayonnement régional qui permettait de sensibiliser une plus grande partie des élèves. Le gouvernement devrait trouver la solution pour le retour de ces concours dans les régions. Les partenaires d'Emploi-Québec, encore présents en région, ne pourraient-ils pas assurer le suivi de ce volet régional ?

Il est important que le gouvernement continue à adopter, à mettre en œuvre ou à maintenir des politiques, des programmes et des projets qui favorisent l'intégration des femmes dans les milieux d'emploi traditionnellement réservés aux hommes. Il doit tout de même s'assurer de la disponibilité des ressources humaines et financières nécessaires pour que toutes les femmes puissent accéder à des programmes de formation permettant leur intégration sur le marché du travail, leur maintien en emploi et l'amélioration de leurs conditions de travail et de vie ainsi que leur autonomie financière.

L'analyse de la Stratégie d'intervention d'Emploi-Québec à l'égard de la main-d'œuvre féminine menée par le Comité consultatif Femmes en développement de la main-d'œuvre nous apprend que les programmes gouvernementaux ne respectent pas encore l'obligation de l'analyse différenciée selon les sexes. En effet, il semble que les services d'Emploi-Québec ne soient pas encore répartis également dans les régions du Québec. De plus, tout comme nous l'avons constaté en 2011, la foulée des compressions budgétaires a pour résultat que plusieurs femmes ne peuvent suivre les stages de formation qui leur permettaient d'accéder à des emplois plus qualifiés et mieux rémunérés.

Pour que les femmes puissent bénéficier de toutes les chances possibles d'accéder à des postes qui les intéressent, le Programme d'accès à l'emploi (PAE) pour les femmes doit être relancé et doit être accompagné de mesures facilitant concrètement la conciliation famille-travail. Ces mesures mises en place, souvent soumises aux exigences du marché du travail ou non rémunérées, pourraient plutôt répondre aux besoins spécifiques des femmes et ne pas les pénaliser. En mettant en pratique une analyse différenciée selon les sexes et une analyse intersectionnelle, le gouvernement pourrait mieux identifier les mesures à mettre en place pour une réelle égalité à l'accessibilité au marché du travail et répondre ainsi aux besoins des femmes, incluant les femmes plus éloignées du marché du travail,

qui ont besoin de programme préparatoire à l'emploi (PPE), les femmes en régions éloignées, les femmes racisées, autochtones, handicapées, immigrantes, etc.

Permettre aux femmes d'exercer un travail décent et bien rémunéré de leur choix, c'est leur permettre une autonomie et une sécurité économiques.

Pour finir, la CSQ ne peut passer sous silence les effets pervers des choix budgétaires du gouvernement Couillard. Comme le démontre l'analyse de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) sur le contexte budgétaire actuel, ce sont, en majorité, les femmes qui en subissent les conséquences. En effet, les mesures de relance économique, concentrées autour de la construction et des infrastructures, ont surtout avantagé les hommes (7,3 milliards de dollars) par rapport aux femmes (3,5 milliards). À l'inverse, en choisissant de s'attaquer aux services publics dans l'objectif de l'atteinte d'un budget équilibré, le gouvernement a surtout désavantagé les femmes, touchées comme citoyennes et comme travailleuses par des coupes de 13 milliards, alors que les hommes ont été touchés par des coupes de 9,9 milliards<sup>7</sup>.

« Sans qu'il n'y ait nécessairement intention ou conscience de discriminer, ces façons de faire ont pour effet de pénaliser un groupe social, ici les femmes<sup>8</sup> ». Le gouvernement doit garder en tête que la discrimination systémique est toujours très présente et que par certaines de ses politiques, notamment en matière budgétaire, il en est même complice.

Une analyse différenciée selon les sexes nous apparaît une pratique incontournable à appliquer, avant toute décision gouvernementale, afin de permettre une réelle égalité entre les femmes et les hommes. Si l'État québécois avait appliqué cette analyse aux décisions budgétaires prises entre 2008 et 2014, tout comme l'a fait l'IRIS, il aurait ainsi identifié l'effet spécifique des mesures d'austérité sur les hommes et sur les femmes.

---

<sup>7</sup> COUTURIER, Eve-Lyne, et Simon TREMBLAY-PEPIN (2015). *Les mesures d'austérité et les femmes : analyse des documents budgétaires depuis novembre 2008*, Rapport de recherche, [En ligne] (février), Institut de recherche et d'informations socio-économiques, 55 p. [iris-recherche.s3.amazonaws.com/uploads/publication/file/Femmes\_et\_austerite\_WEB.pdf] (Consulté le 25 octobre 2015).

<sup>8</sup> QUÉBEC. MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE (2007). *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait : Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, p. 27.



**Recommandation 12**

Que le gouvernement développe des outils et des formations à l'intention du personnel en éducation, et spécialement de celui en orientation, sur les stéréotypes liés aux secteurs d'emploi afin d'offrir aux filles, comme aux garçons, des choix de carrière diversifiés et non stéréotypés.

**Recommandation 13**

Que le gouvernement maintienne et intensifie les efforts pour favoriser l'accès des filles à des formations d'avenir, en particulier dans les métiers traditionnellement masculins, les sciences et les techniques, et qu'il rétablisse le volet régional du concours *Chapeau les filles!* et son volet *Excelle Science*, et poursuive le volet national de ce concours.

**Recommandation 14**

Que le programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes soit relancé, que les programmes préparatoires à l'emploi soient plus accessibles et que des mesures facilitant la conciliation famille-travail-études y soient prévues.

### **Orientation 3 : Vers une meilleure conciliation des responsabilités familiales et professionnelles**

Déjà, lors de la consultation précédente en 2011, la CSQ mentionnait que, malgré le fait que plusieurs éléments de la politique familiale du gouvernement facilitaient la conciliation entre les responsabilités parentales et professionnelles tels que les services de garde à 7 dollars, l'instauration du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) et la réforme de la Loi sur les normes du travail concernant les congés pour responsabilités parentales, les mesures concrètement mises en place étant insuffisantes. En effet, elles ne prenaient pas en compte les nouvelles réalités familiales et n'entraînaient pas de changements significatifs dans les milieux du travail. Qu'en est-il aujourd'hui ? Force est de constater que, depuis l'élection du gouvernement Couillard, nous observons quelques reculs.

En ce qui a trait au RQAP, la réduction du 2 % du taux de cotisation inquiète la CSQ. Le Régime nécessitait déjà des améliorations en ce qui concerne les

prestations allouées et son accessibilité pour plusieurs femmes qui ont des conditions de travail particulières ou qui ont des grossesses rapprochées. Cette réduction restreindra-t-elle encore plus l'accès au Régime ou les prestations allouées lors du congé ? Il faut se rappeler que, depuis la création du RQAP en 2006, les couples ont pu bénéficier des effets durables de la présence des pères auprès de leur enfant puisque ceux-ci partagent par la suite plus spontanément les responsabilités familiales et les tâches domestiques. Cela permet à la mère de ne pas trop s'appauvrir et de faire un retour sur le marché du travail sans inquiétude, et à l'enfant de rester à la maison en étant choyé par ses parents. À la lumière de ces constats, il nous est difficile d'être en parfait accord avec la deuxième recommandation de l'avis du CSF intitulé *Pour un partage équitable du congé parental* visant à « instaurer un congé de paternité exclusif supplémentaire de trois semaines pris à même le congé parental à condition que le père soit seul avec son enfant<sup>9</sup> ». Ce congé de trois semaines aurait dû être ajouté afin de s'assurer de n'enlever aucun jour de congé pour la mère, quel que soit son statut.

La CSQ s'inquiète également pour l'accessibilité des services de garde pour toutes et tous. La modulation de la contribution parentale en fonction du revenu familial pour les services de garde est un pas de plus vers l'utilisation accrue de la tarification comme mode de financement des services publics. Elle a pour effet principal de faire reposer sur les familles une part plus importante des coûts auparavant assumés par l'ensemble des contribuables.

De plus, à long terme, la modulation des tarifs de garde en fonction du revenu familial accentue l'exode des enfants vers le privé. Par ses politiques, le gouvernement est donc en train de déplacer les enfants du public vers le privé, fragilisant le réseau public, notamment en diminuant sa rentabilité. Malheureusement, à long terme, la baisse de fréquentation des services de garde publics pourrait avoir des conséquences désastreuses sur l'accessibilité et l'universalité de notre programme de petite enfance.

Nous devons aussi souligner que d'autres difficultés d'accès s'ajoutent quand nous devons faire face à des horaires atypiques (quarts de nuit, de soir, de fin de semaine, en rotation, horaire brisé, etc.). La disponibilité des services de garde n'est toujours pas adaptée aux horaires atypiques qui ne nécessitent pas des services cinq jours par semaine à des heures de travail comprises entre sept heures et dix-huit heures.

Nous observons une certaine détérioration dans la diversité du temps de travail (heures supplémentaires obligatoires, allongement de la journée de travail, etc.), ce qui rend plus difficile la gestion de nos responsabilités familiales avec les horaires imposés. Les difficultés de gestion des horaires de travail sont encore plus

---

<sup>9</sup> CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2015). *Pour un partage équitable du congé parental, Résumé et recommandations*, [En ligne] (avril), 4 p. [[www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/resume\\_partage\\_conge\\_parental.pdf](http://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/resume_partage_conge_parental.pdf)] (Consulté le 1<sup>er</sup> novembre 2015).

complexes lorsqu'il y a cumul d'emplois. Or, la précarisation croissante de l'emploi favorise un tel cumul, y compris au sein des secteurs public et parapublic, qui comptent 75 % de femmes.

Dans plusieurs milieux, le noyau du personnel permanent est de plus en plus restreint. La charge de travail étant restée la même, les employeurs recourent à des travailleuses et travailleurs temporaires, occasionnels ou sur appel et s'adressent à des services de sous-traitance ou d'agences qui ont souvent un pouvoir de négociation plus grand sur les horaires de travail que les gestionnaires internes.

Malheureusement, trop de milieux de travail restent peu adaptés aux besoins de conciliation famille-travail, et cela est on ne peut plus vrai dans les secteurs public et parapublic. Le constat est clair : ce sont les travailleuses, les travailleurs et leurs familles qui doivent s'adapter au marché du travail.

Les mesures misant sur la bonne volonté des employeurs n'engagent pas les milieux de travail à se transformer.

Déjà, en 2001, le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM) sonnait l'alarme en constatant les difficultés de telles exigences et en reconnaissant que les milieux de travail avaient une responsabilité à cet égard et que les mesures de conciliation devaient être plus étendues.

Dans notre mémoire de 2011 intitulé *L'égalité entre les femmes et les hommes : une quête inachevée*, nous faisons remarquer que :

La majorité des mesures de conciliation restent des mesures individuelles, essentiellement sous forme de congés avec parfois pour résultat le retrait temporaire du marché du travail avec les conséquences que l'on connaît. Dans plusieurs milieux de travail, il existe des dispositions permettant l'horaire flexible ou comprimé, le travail volontaire à temps partiel ou les congés sociaux sans solde, mais leur application dépend de la bonne volonté de l'employeur. Or, il arrive trop souvent que ce dernier invoque la compétitivité de l'entreprise, les exigences du service ou, encore, la pénurie des ressources pour refuser un congé ou un nouvel aménagement du temps de travail. Et il faut ajouter à cela que même là où l'on retrouve des mesures de conciliation famille-travail, notamment sous forme de congés pour responsabilités parentales, celles-ci ne sont pas rémunérées. Conséquence prévisible : bon nombre de personnes salariées ne peuvent tout simplement pas s'en prévaloir ; leur revenu ne leur permettant pas de perdre une journée de travail. Au premier rang, encore une fois : les femmes<sup>10</sup>.

---

<sup>10</sup> CENTRALE DES SYNDICATS DU QUÉBEC (2011). *L'égalité entre les femmes et les hommes : une quête inachevée*, [En ligne] (janvier), 25 p., D-12207. [[lacsq.org/fileadmin/user\\_upload/csq/documents/documentation/avis\\_memoires/2010-2011/egalite\\_entre\\_femmes\\_et\\_hommes\\_quete\\_inachevee.pdf](http://lacsq.org/fileadmin/user_upload/csq/documents/documentation/avis_memoires/2010-2011/egalite_entre_femmes_et_hommes_quete_inachevee.pdf)].

Nous devons admettre que le portrait n'a pas changé. Selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), le quart des personnes de quinze ans et plus sont des proches aidantes et sont en majorité des femmes. Cela signifie qu'elles doivent prodiguer des soins, accompagner ces proches pour toutes les visites en lien avec les services de santé et continuer à travailler pour subvenir à leurs besoins. De telles responsabilités laissent peu d'espace pour des loisirs et une vie personnelle.

Nous réitérons qu'en tant qu'employeur et législateur, le gouvernement doit montrer l'exemple. La CSQ revendique, depuis des années, une loi-cadre afin d'infléchir les règles actuelles et d'amorcer le changement. Maintenant, c'est en faisant partie de la Coalition pour la conciliation famille-travail-études qu'elle la revendique. À notre avis, l'État est le mieux placé pour promouvoir l'implantation de mesures de conciliation souples, adaptées et diversifiées qui n'auront pas pour effet d'appauvrir les parents ou les personnes proches aidantes.

#### **Recommandation 15**

Que le gouvernement mette en place la loi-cadre visant à promouvoir et à soutenir la conciliation famille-travail-études. Cette loi-cadre devra être transversale, c'est-à-dire s'adresser tant au secteur privé qu'aux secteurs public, parapublic et des organismes gouvernementaux, et couvrir l'ensemble des travailleuses et travailleurs. Elle devra également comprendre la formation d'un comité paritaire dans chaque milieu de travail pour assurer la conciliation famille-travail-études.

#### **Recommandation 16**

Que le gouvernement mette en œuvre les recommandations émises par la plateforme politique de la Coalition pour la conciliation famille-travail-études.

#### **Recommandation 17**

Que le gouvernement bonifie la Loi sur les normes du travail afin que les dix journées de congé pour responsabilités familiales soient monnayées.

**Recommandation 18**

Que le gouvernement s'engage à maintenir le tarif des places en services de garde à cout réduit, accessible pour toutes les familles, et qu'il augmente le nombre de places dans les centres de la petite enfance (CPE) et dans les services de garde en milieu familial subventionné avec pour objectif que toutes les régions soient équitablement desservies et que des services adaptés aux horaires des personnes ayant un travail atypique soient développés.

**Recommandation 19**

Que le gouvernement bonifie le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) par l'octroi d'un congé de paternité exclusif additionnel de trois semaines, faisant ainsi passer le congé de paternité de cinq à huit semaines, à la condition que le père soit seul avec l'enfant, et ce, en maintenant le congé de maternité et le congé parental tels qu'ils sont actuellement. Qu'il veille aussi à la pérennité et à l'amélioration du Régime.

**Orientation 4 : Pour des approches de santé adaptées aux spécificités des femmes**

Les femmes sont concernées à plusieurs titres par l'organisation des services de santé et des services sociaux. Comme le souligne le cahier de consultation, elles sont plus nombreuses que les hommes à utiliser les services du réseau, notamment à cause de leur fonction reproductive et de leurs responsabilités familiales. Il est donc important qu'elles aient accès à des services de qualité et de proximité sans s'appauvrir. Leur statut majoritaire chez les personnes proches aidantes fait aussi d'elles, parfois involontairement, des actrices de premier plan dans l'offre de soins.

Le système de santé doit être amélioré, entre autres par l'intégration d'une approche globale et féministe de la santé. Les spécificités de la santé des femmes ne sont pas prises en compte par le gouvernement, qui n'a pas, ou très peu, implanté d'analyse différenciée selon les sexes dans ce domaine. Il aurait été intéressant de l'utiliser pour évaluer les conséquences de la normalisation des frais accessoires pour des soins médicalement requis. Nous nous inquiétons d'ailleurs de cette facturation, qui met en péril le principe d'accessibilité de notre système public de santé et qui risque d'appauvrir plus spécifiquement les femmes comme utilisatrices et accompagnatrices de premier plan.

## L'accessibilité aux soins et aux services

Il y a actuellement un consensus social voulant que l'accessibilité aux soins et aux services s'avère l'écueil majeur du réseau de la santé et des services sociaux. Cet état de fait touche particulièrement les femmes : d'abord pour leurs propres besoins, bien sûr, mais également pour les besoins de leurs proches et de leur famille puisque, malgré certains changements dans les rôles traditionnels, force est de constater que les femmes demeurent les premières responsables du maintien de la bonne santé au sein de la famille.

L'offre de services de première ligne – l'accès à un médecin de famille, particulièrement – fait défaut pour toute la population québécoise, mais affecte donc, au premier chef, les femmes. Cela se manifeste dans toute la gamme des services courants (services médicaux et services de prévention), mais aussi, bien sûr, pour des services spécifiques aux femmes comme le suivi de grossesse, l'accouchement et, dans certains cas, l'avortement.

Le gouvernement doit agir pour favoriser la santé sexuelle et reproductive des femmes. Il doit maintenir et, au besoin, améliorer l'accès à des services d'avortement gratuits pour toutes les femmes, et ce, dans toutes les régions du Québec. Il doit aussi favoriser la prise en charge des méthodes de contraception non hormonales (le stérilet de cuivre par exemple) par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Une recherche récente démontre que les femmes rencontrent encore de nombreux obstacles lorsqu'elles tentent d'avoir accès à des services d'avortement, notamment en raison de la présence des ressources conseil grossesse anti-choix qui diffusent des informations trompeuses et erronées sur l'avortement. L'avortement est un service de santé nécessaire à l'autonomie des femmes en plus d'être un droit durement obtenu par de grandes luttes. Il est important que les femmes aient accès aux informations nécessaires pour faire des choix éclairés en matière de santé sexuelle et reproductive. Afin de rendre accessible et de diffuser de l'information médicalement exacte et une liste de ressources sociales et médicales appropriées pour les femmes en ambivalence de grossesse, nous savons que la Fédération du Québec pour le planning des naissances (FQPN) réclame la création d'un site gouvernemental dédié à la question de l'avortement<sup>11</sup> et nous appuyons cette demande.

En matière de soins et de services à domicile, le déficit québécois de soins touche particulièrement les femmes, celles-ci ayant une espérance de vie plus élevée que les hommes et agissant principalement à titre de proches aidantes. Il en est également de même pour les services de soins et d'hébergement de longue durée. L'État se désengage de plus en plus de l'offre de services, ce qui accroît les risques pour la santé des femmes âgées.

---

<sup>11</sup> FÉDÉRATION DU QUÉBEC POUR LE PLANNING DES NAISSANCES (2014). *Mieux comprendre les ressources conseil grossesse anti-choix au Québec*, [En ligne], 44 p. [[www.fqpn.qc.ca/?attachment\\_id=2488](http://www.fqpn.qc.ca/?attachment_id=2488)] (Consulté le 3 novembre 2015).

La consultation sur les services de fin de vie et le droit de mourir dans la dignité a révélé également le manque flagrant de ressources adéquates pour offrir des soins palliatifs. Les femmes vivant plus longtemps se retrouvent ainsi plus souvent seules dans leur grand âge et elles présentent davantage de besoins que les hommes.

La situation des personnes proches aidantes (75 % sont des femmes), pour leur part, demeure très problématique. Une grande majorité de ces femmes ont de 45 à 64 ans et doivent souvent jongler avec le travail, les soins des enfants ou des petits enfants et la prise en charge d'un proche qui présente un problème de santé. Les heures passées auprès des proches forcent souvent les proches aidantes à s'absenter du travail, à prendre des congés ou à occuper des emplois à temps partiel. De plus, 41 % des Canadiennes et Canadiens doivent puiser dans leurs épargnes personnelles pour combler leurs besoins pendant qu'ils s'occupent d'un proche. La participation des personnes proches aidantes a fait épargner cinq milliards de dollars au système de santé canadien. Ces dernières devraient être soutenues par l'État par des mesures leur permettant de ne pas s'appauvrir dans l'immédiat et, par conséquent, à la retraite. Le gouvernement québécois, qui bénéficie certainement lui aussi de la participation des personnes proches aidantes, manque carrément à ses engagements au chapitre du soutien à leur apporter. Une véritable politique en soutien aux aidantes, comprenant des mesures qui répondraient à leurs besoins, devrait être adoptée.

#### **Recommandation 20**

Que le gouvernement respecte le principe d'accessibilité de notre système public de santé en abolissant tous les frais qui compromettent l'accès à des soins médicalement requis.

#### **Recommandation 21**

Que le gouvernement mette sur pied un site Web dédié à l'avortement afin d'informer adéquatement les femmes et les filles en ambivalence de grossesse et de contrer les informations erronées propagées par les ressources conseil grossesse anti-choix.

**Recommandation 22**

Que le gouvernement maintienne l'offre de services publics gratuits de qualité et de proximité ainsi que l'accès à ceux-ci, notamment des services sociaux à domicile, et qu'ils soient maintenus en nombre suffisant pour soutenir et accompagner les personnes proches aidantes.

**Recommandation 23**

Que le gouvernement hausse les investissements dans les soins à domicile et les soins de longue durée, et mette en œuvre une politique de soutien aux personnes proches aidantes.

**Recommandation 24**

Que le gouvernement prenne les mesures nécessaires afin de s'assurer que les personnes proches aidantes ne s'appauvrissent pas, au moment où elles accompagnent un proche dans le besoin ni au moment de leur retraite.

**Orientation 5 : Pour le respect de l'intégrité des femmes et leur sécurité dans tous les milieux**

Les statistiques présentées dans le cahier de consultation font frémir, que ce soit celles liées à la violence familiale ou à toute infraction sexuelle commise, notamment envers les jeunes filles (62 % ont moins de 18 ans). La CSQ est particulièrement sensible à cette violence, car celle-ci s'exprime de plus en plus tôt à l'école ou dans les relations amoureuses, entre autres. À cela s'ajoute la problématique de la prostitution pour laquelle la CSQ n'a pas d'expertise spécifique en ce qui concerne l'analyse. Nous pouvons, par contre, constater que la violence y est souvent présente, qu'elle se pratique de plus en plus jeune et que plusieurs facteurs peuvent amener les jeunes à la pratiquer ou, du moins, à avoir des comportements s'y rapprochant.

La violence doit être comprise comme un problème de société et non une addition de « drames individuels ». Le meilleur exemple est celui du traitement que le gouvernement du Québec devrait utiliser pour répondre à la demande des femmes autochtones du Québec, soit d'enquêter sur les agressions, les disparitions et la



violence dont sont victimes les femmes autochtones dans leur milieu. Pour contrer la violence faite aux femmes au Québec, le gouvernement doit prioriser le combat contre toutes les formes d'agression à caractère sexuel et faire une analyse intersectorielle et intersectionnelle.

### **Sexualisation de l'espace public**

La violence envers les femmes doit être considérée dans sa globalité. Pour la CSQ, la banalisation de la violence dans les médias, l'hypersexualisation du corps des femmes en général, et des petites filles en particulier, sont des incitatifs à des rapports inégalitaires qui conduisent à la domination d'un sexe sur un autre et, en dernière instance, à des comportements violents pour induire les attitudes de soumission désirées.

La violence n'est pas neutre. Elle découle d'un système d'oppression qui traverse toutes les sphères de la société. Les médias sont un agent de socialisation et, en ce sens, ils contribuent à la construction de l'identité chez les jeunes filles et les jeunes garçons. Nous ne pouvons passer sous silence la sexualisation de l'espace public sous l'influence, entre autres, des publicités sexistes.

Cette situation préoccupe depuis longtemps la CSQ. Il convient de rappeler que déjà, un peu avant les années 1980, la lutte aux stéréotypes et aux publicités sexistes faisait partie des champs d'action dans lesquels s'inscrivait le Comité de la condition des femmes de la CSQ. Autour des années 1990, la marchandisation du corps des femmes s'est renforcée par la mondialisation, le libre marché (dont la traite des personnes), l'apport presque incontrôlable d'Internet et les publicités sexistes qui proposent un caractère de plus en plus « pornographique ».

En 2005, une pétition demandant au gouvernement du Québec de légiférer en matière de pratiques et d'affichage publicitaire a été déposée à l'Assemblée nationale. Malgré les 24 000 signatures, nous n'avons pas eu gain de cause.

En 2006, la CSQ a décidé d'entreprendre des démarches et d'agir en répondant aux préoccupations des participantes de son réseau de la condition des femmes qui lui demandaient de mettre sur pied la Coalition nationale contre les publicités sexistes (CNCPS). Il fallait une riposte nationale à cette attaque en règle des plus sexistes.

Aujourd'hui, la CNCPS est autonome et joue pleinement son rôle. Par exemple, dans la dernière année, elle a dénoncé vingt publicités aux Normes canadiennes de la publicité (NCP) qui acheminent les plaintes au commerçant et à l'annonceur, s'il y a lieu. Pour les NCP, seulement deux publicités ont été jugées sexistes alors que les commerçants et les annonceurs en ont retiré neuf. Trois commerçants ont pris la peine d'envoyer une lettre d'excuses à la CNCPS, et un annonceur a aussi informé l'organisme qu'il prenait leurs commentaires en considération. Il est

intéressant de voir que les utilisateurs ou les diffuseurs de la publicité se rendent compte du caractère sexiste et stéréotypé de la publicité qui utilise le corps, ou des parties du corps des femmes, dans le but de vendre de la marchandise ou des services alors que les NCP n'ont rien remarqué ! Malheureusement, l'intervention de la CNCPS (qui ne bénéficie d'aucune subvention et doit s'autofinancer avec le soutien des membres et des dons) a ses limites.

Aussi, pour faire face à tout ce qui est diffusé sur les médias sociaux, des formations sur les rapports sociaux de sexe, l'hypersexualité, l'image corporelle et l'éducation à la sexualité dans une perspective de rapports égaux, avec une approche inclusive et respectueuse de la diversité des corps et des genres et de la diversité sexuelle, relationnelle et de pratique, sont essentielles. Elles favoriseront une meilleure estime de soi et développeront l'esprit critique nécessaire pour faire face aux diverses informations diffusées sur les médias sociaux, qui banalisent des pratiques pornographiques afin de les présenter comme une sexualité normale et saine.

Aujourd'hui, nous considérons que nous devons franchir de nouvelles étapes, et cela, avec la contribution du gouvernement.

Le gouvernement doit légiférer en matière de pratiques et d'affichages publicitaires.

Par ailleurs, il est également du devoir du gouvernement d'assurer un leadership en dénonçant les médias, notamment les radios publiques, qui diffusent des messages sexistes, voire dégradants, et qui, par leur programmation, propagent des modèles sociaux inégaux.

Il faut cependant souligner l'effort fait par le gouvernement pour lutter contre la violence conjugale et les agressions sexuelles. Des campagnes de sensibilisation ont eu cours, et cela a certainement eu des retombées positives. Ces campagnes doivent se poursuivre à l'échelle de la société, mais aussi être renforcées au sein du réseau de l'éducation.

### **Pour des milieux de travail qui respectent l'intégrité des femmes**

L'intégrité et la sécurité des femmes interpellent aussi les milieux de travail. Après des années de lutte, nous avons réussi à faire reconnaître la problématique du harcèlement psychologique au travail. Cette avancée juridique est toutefois limitée par la capacité de la Commission des normes du travail (CNT) de pouvoir évaluer les plaintes en tenant compte du caractère sexuel et discriminatoire lorsqu'il s'agit de statuer sur le harcèlement psychologique dont seraient victimes les femmes. Cette situation illustre qu'au-delà des déclarations de principes, l'approche transversale est appliquée inégalement au sein des organismes gouvernementaux. Le ministre devrait exercer une plus grande vigilance et s'assurer que, dans le cas

du harcèlement psychologique, l'analyse différenciée selon les sexes s'applique correctement.

Parmi les axes retenus en matière de santé des femmes, il y a la sensibilisation des milieux de travail à la prévention des lésions professionnelles. La CSQ est en accord avec cet axe, sauf qu'elle estime qu'il faut plus que de la sensibilisation dans certains cas. En effet, on ne peut parler de la prévention des lésions professionnelles chez les femmes sans mentionner l'importance du programme Pour une maternité sans danger prévu dans la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q. c. S-2.1). Cette loi a pour but l'élimination à la source même des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleuses et des travailleurs. Le programme Pour une maternité sans danger s'inscrit dans le cadre de cette loi d'ordre public et vise, lorsque les conditions de travail comportent des dangers physiques pour l'enfant à naître ou pour la femme enceinte, la réaffectation de celle-ci à des tâches sans danger. Si l'employeur ne procède pas à sa réaffectation, elle sera retirée de son milieu de travail et aura droit à des indemnités de remplacement de revenu.

Malgré ses bienfaits indéniables, cette mesure suscite encore des polémiques. Pourtant, il faut considérer les risques organisationnels qui peuvent causer une interruption de grossesse ou un accouchement avant terme, les risques chimiques pouvant avoir des effets nocifs sur l'embryon ou le fœtus, les risques biologiques relatifs aux micro-organismes présents dans l'environnement de travail, les recommandations médicales précises, etc.

Le retrait préventif de la travailleuse enceinte est une mesure de prévention essentielle pour la femme, en raison de sa grossesse, et pour la santé, voire la vie, de l'enfant à naître. Pour la CSQ, la ministre doit rappeler aux employeurs qu'il leur revient de veiller, en respect de la loi, à éliminer les dangers pour permettre à la travailleuse d'occuper ses fonctions ou, encore, d'autres tâches. Ces mesures permettraient d'atteindre l'objectif premier de ce programme qui en est un de prévention.

Finalement, s'il est une problématique qui doit inquiéter le ministère, c'est la croissance de la charge de travail dans les services publics où les femmes constituent la majorité de la main-d'œuvre. Ce sont elles qui, actuellement, font les frais des compressions budgétaires et des réorganisations de services ou de programmes. À preuve, l'insuffisance de ressources professionnelles et techniques dans le réseau scolaire, les problèmes reliés à l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation, les problèmes d'organisation du travail et l'introduction de règles de performance sont tous des facteurs de stress qui conduisent à l'épuisement professionnel.

Dans le réseau de la santé et des services sociaux, les conditions de travail qui se traduisent par un emploi précaire, le recours systématique aux heures

supplémentaires et aux agences de placement privées, le mode de gestion centré sur l'intensification du travail, la performance et la gestion affectent directement la santé des travailleuses. Le fardeau des tâches accentue la fatigue chronique et les problèmes de santé mentale conduisant à des invalidités. La culture hautement hiérarchisée du secteur de la santé influence l'estime de soi et la réalisation professionnelle lorsque les travailleuses ont le sentiment que l'on n'a pas confiance en leur jugement clinique.

**Recommandation 25**

Que le gouvernement, représenté par la ministre responsable de la Condition féminine, soit proactif dans la promotion de modèles et de comportements égalitaires en condamnant publiquement les attaques à l'intégrité des femmes et plus particulièrement les propos sexistes, stéréotypés ou dégradants diffusés par des « médias poubelles ».

**Recommandation 26**

Que le gouvernement prenne les mesures nécessaires afin de répondre adéquatement à la demande d'enquête sur la violence, les agressions et les disparitions dont sont victimes les femmes autochtones du Québec.

**Recommandation 27**

Que le gouvernement légifère en définissant des balises pour encadrer les pratiques et l'affichage publicitaire.

**Recommandation 28**

Que le gouvernement poursuive ses campagnes de sensibilisation sur la violence faite aux femmes et aux filles à l'échelle de la société, mais aussi les renforce au sein du réseau de l'éducation, notamment dans les milieux autochtones du Québec.

**Recommandation 29**

Que le gouvernement préserve dans son intégralité le programme de retrait préventif pour la travailleuse enceinte.

**Recommandation 30**

Que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour améliorer l'organisation du travail afin de contrer les problèmes de santé physique et psychologique au travail reliés au stress, à l'anxiété et à la détresse psychologique.

**Orientation 6 : Vers une plus grande participation des femmes aux instances**

Nous l'avons souvent souligné, et le cahier de consultation en fait mention : la sous-représentation politique des femmes persiste, malgré tous les progrès réalisés en matière d'égalité entre les sexes. Selon les Nations Unies, 30 % de femmes constituent le minimum nécessaire pour permettre d'influencer les décisions du gouvernement. Pour l'instant, nous ne faisons toujours pas le poids. Nous savons aussi que la parité de la représentation entre les femmes et les hommes à l'Assemblée nationale n'assurerait pas l'égalité de fait, mais elle nous apparaît quand même nécessaire. Pour y arriver, il ne faut pas compter que sur les mesures volontaires ; il faut plutôt adopter des mesures contraignantes qui permettraient aux personnes discriminées, dans ce cas-ci les femmes, d'être justement représentées pour que soient possibles de réelles transformations dans les structures et dans la société.

Bien que cette inégalité de représentation ne tienne pas seulement au mode de scrutin, selon la CSQ, nous ne pouvons plus faire l'économie d'une réforme du mode de scrutin qui permettrait de rejoindre certains principes fondamentaux de notre organisation syndicale : un processus de votation simple, la traduction du pluralisme politique de la société québécoise, le maintien du lien entre l'électeur et son député, le reflet le plus fidèle possible de la volonté populaire et la traduction de l'importance des régions dans la réalité québécoise. Une réforme du mode de scrutin permettrait aussi d'élaborer les mécanismes assurant d'atteindre la parité de représentation entre les femmes et les hommes, de favoriser l'équité de représentation pour les minorités ethniques et d'accorder une voix politique aux autochtones.

Nous savons que d'autres facteurs entrent en ligne de compte. D'ailleurs, plusieurs sont identifiés dans l'avis du Conseil du statut de la femme publié en octobre 2015, *Les femmes en politique : en route vers la parité*, notamment les modes de désignation des candidatures, l'éducation à la citoyenneté, la persistance de la division sexuelle des rôles dans notre société et bien d'autres.

Tout comme l'affirment les conclusions de cette recherche, nous croyons « qu'il est nécessaire d'effectuer un virage pour atteindre la parité en politique<sup>12</sup> » et nous souscrivons à ses recommandations.

### **Recommandation 31**

Que le gouvernement mette en place un mode de scrutin proportionnel pour favoriser une juste représentation politique des femmes et des différents groupes sociaux sous-représentés à l'Assemblée nationale.

## **Conclusion**

La Centrale des syndicats du Québec a toujours contribué aux débats entourant la question de l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec, mais aussi au Canada et dans le monde. Dans ce mémoire, nous avons voulu démontrer que la quête pour l'égalité entre les femmes et les hommes est une quête inachevée. Les discours antiféministes pullulent dans notre société, et l'essor des nouvelles technologies de l'information contribue à la propagation de leurs messages. C'est pourquoi non seulement la vigilance, mais aussi des mesures concrètes et structurantes s'imposent.

Nous ne le répéterons jamais assez : nous devons être fiers, comme société, des progrès accomplis en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ces progrès sont le résultat de la combativité du mouvement des femmes et des mouvements sociaux, dont le mouvement syndical. Ce dernier a joué un rôle primordial pour l'avancement des femmes sur le marché du travail et la lutte contre la discrimination systémique.

Maintenant, pour que nous puissions atteindre une réalité de fait, le gouvernement doit être proactif, et l'application du troisième plan d'action gouvernemental pour l'égalité doit s'avérer une priorité étatique. Ceci implique que tous les ministères et organismes, notamment le Conseil du trésor et le ministère des Finances, cessent

---

<sup>12</sup> CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2015). *Les femmes en politique : en route vers la parité, Résumé et recommandations*, [En ligne] (octobre), 4 p. [[www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/resume\\_femmes\\_politique\\_version\\_web.pdf](http://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/resume_femmes_politique_version_web.pdf)] (Consulté le 1<sup>er</sup> novembre 2015).

de mettre en place des politiques inégalitaires qui effacent toutes autres actions instaurées par d'autres ministères et organismes.

Enfin, nous demandons au gouvernement de reconnaître que l'égalité entre les femmes et les hommes ne peut se faire qu'à égalité des chances. Cela implique la déconstruction des stéréotypes, des mesures fiscales progressives et équitables, et le maintien et le développement des services publics accessibles et de qualité, pour toutes et pour tous.

## Liste des recommandations

1. Afin de préserver la mission et l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes, que le gouvernement s'engage à rétablir l'ensemble des structures de gouvernance en matière d'égalité, soit une ministre responsable de la condition féminine, un conseil du statut de la femme et ses représentantes régionales ainsi qu'un secrétariat à la condition féminine.
2. Que le gouvernement s'engage à préserver le mandat du Conseil du statut de la femme, qu'il lui assure des ressources financières et humaines adéquates, qu'il hausse son financement et s'assure qu'il y a une représentation du Conseil du statut de la femme par région administrative.
3. Que le gouvernement apporte un appui financier adéquat aux groupes de défense des droits des femmes.
4. Que le gouvernement utilise, de façon prioritaire, l'approche spécifique pour agir sur l'égalité entre les femmes et les hommes.
5. Que, dans le but d'éliminer la discrimination systémique que vivent les femmes et les inégalités qu'elle engendre, l'analyse différenciée selon les sexes soit appliquée systématiquement aux grandes réformes, aux programmes et aux projets de loi, et que des ressources adéquates lui soient spécifiquement dédiées.
6. Que le gouvernement offre, dans le cadre de la formation des maîtres, des cours sur les rapports sociaux de sexe dans une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes, et sur l'influence des stéréotypes dans les rapports humains.
7. Que le gouvernement développe des outils et des formations à l'intention du personnel des milieux scolaire, collégial et universitaire, afin que celui-ci acquière des compétences sur les moyens de détection et d'intervention quant aux comportements sexistes et inégalitaires.
8. Que le gouvernement associe les représentantes et les représentants du personnel de l'éducation à toute mise en place en milieu scolaire d'un programme d'éducation à la sexualité, incluant une formation sur les rapports sociaux égalitaires dans une perspective positive, inclusive et émancipatrice, en consultation avec les personnes intervenantes du milieu, notamment dans les milieux autochtones.
9. Que le gouvernement s'assure que le contenu du curriculum scolaire est exempt de stéréotypes.



10. Que soient intégrés, dans les contenus des programmes scolaires, des modèles féminins, des éléments de l'évolution des droits des femmes et de l'apport du mouvement féministe.
11. Que le gouvernement mène une campagne promotionnelle visant le grand public afin de le sensibiliser aux rapports sociaux de sexe, aux stéréotypes et aux répercussions qu'ils ont sur les rapports entre les femmes et les hommes, entre les filles et les garçons.
12. Que le gouvernement développe des outils et des formations à l'intention du personnel en éducation, et spécialement de celui en orientation, sur les stéréotypes liés aux secteurs d'emploi afin d'offrir aux filles, comme aux garçons, des choix de carrière diversifiés et non stéréotypés.
13. Que le gouvernement maintienne et intensifie les efforts pour favoriser l'accès des filles à des formations d'avenir, en particulier dans les métiers traditionnellement masculins, les sciences et les techniques, et qu'il rétablisse le volet régional du concours *Chapeau les filles !* et son volet *Excelle Science*, et poursuive le volet national de ce concours.
14. Que le programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes soit relancé, que les programmes préparatoires à l'emploi soient plus accessibles et que des mesures facilitant la conciliation famille-travail-études y soient prévues.
15. Que le gouvernement mette en place la loi-cadre visant à promouvoir et à soutenir la conciliation famille-travail-études. Cette loi-cadre devra être transversale, c'est-à-dire s'adresser tant au secteur privé qu'aux secteurs public, parapublic et des organismes gouvernementaux, et couvrir l'ensemble des travailleuses et travailleurs. Elle devra également comprendre la formation d'un comité paritaire dans chaque milieu de travail pour assurer la conciliation famille-travail-études.
16. Que le gouvernement mette en œuvre les recommandations émises par la plateforme politique de la Coalition pour la conciliation famille-travail-études.
17. Que le gouvernement bonifie la Loi sur les normes du travail afin que les dix journées de congé pour responsabilités familiales soient monnayées.
18. Que le gouvernement s'engage à maintenir le tarif des places en services de garde à cout réduit, accessible pour toutes les familles, et qu'il augmente le nombre de places dans les centres de la petite enfance (CPE) et dans les services de garde en milieu familial subventionné avec pour objectif que toutes les régions soient équitablement desservies et que des services adaptés aux horaires des personnes ayant un travail atypique soient développés.

19. Que le gouvernement bonifie le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) par l'octroi d'un congé de paternité exclusif additionnel de trois semaines, faisant ainsi passer le congé de paternité de cinq à huit semaines, à la condition que le père soit seul avec l'enfant, et ce, en maintenant le congé de maternité et le congé parental tels qu'ils sont actuellement. Qu'il veuille aussi à la pérennité et à l'amélioration du Régime.
20. Que le gouvernement respecte le principe d'accessibilité de notre système public de santé en abolissant tous les frais qui compromettent l'accès à des soins médicalement requis.
21. Que le gouvernement mette sur pied un site Web dédié à l'avortement afin d'informer adéquatement les femmes et les filles en ambivalence de grossesse et de contrer les informations erronées propagées par les ressources conseil grossesse anti-choix.
22. Que le gouvernement maintienne l'offre de services publics gratuits de qualité et de proximité ainsi que l'accès à ceux-ci, notamment des services sociaux à domicile, et qu'ils soient maintenus en nombre suffisant pour soutenir et accompagner les personnes proches aidantes.
23. Que le gouvernement hausse les investissements dans les soins à domicile et les soins de longue durée, et mette en œuvre une politique de soutien aux personnes proches aidantes.
24. Que le gouvernement prenne les mesures nécessaires afin de s'assurer que les personnes proches aidantes ne s'appauvrissent pas, au moment où elles accompagnent un proche dans le besoin ni au moment de leur retraite.
25. Que le gouvernement, représenté par la ministre responsable de la Condition féminine, soit proactif dans la promotion de modèles et de comportements égalitaires en condamnant publiquement les attaques à l'intégrité des femmes et plus particulièrement les propos sexistes, stéréotypés ou dégradants diffusés par des « médias poubelles ».
26. Que le gouvernement prenne les mesures nécessaires afin de répondre adéquatement à la demande d'enquête sur la violence, les agressions et les disparitions dont sont victimes les femmes autochtones du Québec.
27. Que le gouvernement légifère en définissant des balises pour encadrer les pratiques et l'affichage publicitaire.

28. Que le gouvernement poursuive ses campagnes de sensibilisation sur la violence faite aux femmes et aux filles à l'échelle de la société, mais aussi les renforce au sein du réseau de l'éducation, notamment dans les milieux autochtones du Québec.
29. Que le gouvernement préserve dans son intégralité le programme de retrait préventif pour la travailleuse enceinte.
30. Que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour améliorer l'organisation du travail afin de contrer les problèmes de santé physique et psychologique au travail reliés au stress, à l'anxiété et à la détresse psychologique.
31. Que le gouvernement mette en place un mode de scrutin proportionnel pour favoriser une juste représentation politique des femmes et des différents groupes sociaux sous-représentés à l'Assemblée nationale.



D12761

Janvier 2016